

**COMMUNE DE ST MARTIN DE ST MAIXENT (DEUX-SEVRES)****REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 4 FEVRIER 2022**

Le 4 février deux mil vingt-deux, à 18 Heures 30, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame Angélique CAMARA, Maire.

Présents : Angélique CAMARA, Chiara CLAIRC, Paulette BRANDEAU, Michel CHANTREAU, Erick BAUDRY, Jean-Pierre GARAUULT, Philippe JUMEAU, Ingrid DOUZENEL, Claude VEILLON. Jacques CAILLETON.

Absents excusés : Eric SCHANEN (pouvoir E.BAUDRY), Sandra JAMBON (pouvoir à A.CAMARA), Nathalie STANGALINI (pouvoir à C.VEILLON), Céline ADAM, Aurélie MERCIER.

Date de convocation : 28 janvier 2022

\*\*\*\*\*

Aucune remarque n'étant observée sur le compte rendu du 25 janvier 2022, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Point Unique : Présentation des offres reçues pour les travaux de réalisation de l'assainissement pluvial du secteur de la rue des scythes et choix de l'entreprise

Madame le Maire informe le conseil municipal que suite à l'appel d'offres dont la clôture était le 14 janvier à 16H, six offres ont été remises par voie dématérialisée.

Les plis ont fait l'objet d'une ouverture dématérialisée le 14 janvier à 16h00, puis d'une analyse des offres par le cabinet BETG (Bureau d'Etudes Tyré-Gillier) 8 Grande Rue 16140 AIGRE, chargé d'une mission de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

L'analyse des candidatures et des offres a été effectuée selon les critères énoncés dans le règlement de consultation, à savoir :

Critère 1 : prix de la prestation 40 %

Critère 2 : valeur technique des prestations sur la base du mémoire (60%)

Au regard de l'analyse réalisée par le cabinet BETG et présentée en commission d'appel d'offres, le 28 janvier dernier, il préconise de retenir l'offre de l'Entreprise EIFFAGE pour un montant de 380 456.80 Euros HT, reconnue économiquement l'offre la plus avantageuse en fonction des critères énoncés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal :

- approuve à l'unanimité l'offre de l'Entreprise EIFFAGE pour un montant de 380 456.80 € HT
- autorise Madame le maire à signer le marché et tous les documents contractuels relatifs au marché.

Concernant les travaux réalisés sur ce secteur de la commune, Madame le maire apporte des informations sur les prévisions de planning.

L'entreprise SADE qui travaille actuellement pour le compte de la régie d'eau potable du haut val de Sèvre, devrait achever sa mission dans une quinzaine de jours.

Les travaux d'assainissement pluvial menés par la commune pourraient commencer fin février, début mars.

S'en suivront les travaux d'enfouissement de réseaux gérés par le SIEDS, début fin mai, début juin.

Les questions diverses et l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 19 Heures.

**La prochaine séance du conseil municipal se tiendra le JEUDI 22 FEVRIER à 19h30.**

CAMARA Angélique	BAUDRY Erick	JAMBON Sandra <i>Pouvoir Angélique CAMARA</i>
GARAULT Jean-Pierre	CHANTREAU Michel	BRANDEAU Paulette
CLAIRC Chiara	DOUZENEL Ingrid	JUMEAU Philippe
ADAM Céline <i>Absente excusée</i>	VEILLON Claude	MERCIER Aurélie <i>Absente excusée</i>
CAILLETON Jacques	STANGALINI Nathalie <i>Pouvoir à C.VEILLON</i>	SCHANEN Eric <i>Pouvoir à E.BAUDRY</i>